

PROPOSITION DE CANDIDATURE
Diplôme honorifique de l'Université de Saint-Boniface

Les personnes retenues pour cet honneur doivent pouvoir s'exprimer en français et répondre à au moins un des critères suivants :

- une contribution digne de mention au développement et au rayonnement de la francophonie manitobaine qui a rejailli positivement sur l'Université de Saint-Boniface ou la francophonie manitobaine;
- des réalisations exceptionnelles et durables dans son domaine de compétences ou d'activités;
- une contribution exceptionnelle et remarquable au développement de l'enseignement postsecondaire en français au Manitoba;
- une contribution considérable à l'avancement du savoir dans l'une des disciplines enseignées à l'Université de Saint-Boniface;
- une contribution à la reconnaissance des valeurs autochtones en tenant compte de la préservation de l'identité, de la transmission des cultures autochtones, de la valorisation et de la préservation du patrimoine et des langues autochtones, de l'engagement dans les communautés autochtones.

Conditions d'admissibilité

- La priorité sera accordée aux personnes qui répondent au plus grand nombre de critères.
- Les récipiendaires ne doivent pas avoir préalablement reçu de grade honorifique de l'Université du Manitoba ou tout autre prix décerné à une collation des grades à l'Université de Saint-Boniface.
- Les membres actuels du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne sont pas admissibles à recevoir un diplôme honorifique pendant leur mandat. Normalement, les candidatures des anciens membres du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne seront pas considérées jusqu'à ce que deux ans se soient écoulés depuis la fin de leur mandat.
- Les candidatures de membres du personnel de l'Université de Saint-Boniface ne peuvent pas être considérées. Les membres du personnel à la retraite ne pourront devenir candidats et candidates que trois ans après leur retraite, si ces personnes répondent aux critères pour le diplôme honorifique et si elles ont fait des contributions significatives au-delà de leur travail à l'Université de Saint-Boniface.
- Sauf dans des circonstances exceptionnelles, et ce, uniquement à la discrétion du rectorat, la personne récipiendaire du diplôme honorifique doit être présente pour recevoir la distinction lors d'une cérémonie de remise des diplômes. Si la personne choisie ne peut assister à la cérémonie de remise des diplômes, on considérera la candidature l'année suivante.

Le Comité de mérite de l'Université de Saint-Boniface recevra les candidatures et se réserve le droit d'évaluer les candidatures en fonction du grade ou du prix qui correspond le mieux au profil des candidatures reçues.

Modalités de fonctionnement et d'attribution

Les modalités de fonctionnement et d'attribution seront les suivantes :

- normalement un diplôme honorifique sera décerné chaque année et l'USB fera tous les efforts nécessaires pour déterminer un ou une récipiendaire. En dépit de cela, il est possible que le Comité de mérite ne puisse recommander chaque année une candidate ou un candidat;
- chaque année, la collectivité francophone du Manitoba sera invitée à soumettre de nouvelles candidatures accompagnées des notes biographiques requises pour appuyer la soumission au Comité de mérite;
- le Comité de mérite soumet un rapport au Sénat des candidates et des candidats pour les diplômes honorifiques décernés par l'Université à sa collation des grades;
- le Sénat établira une liste de candidatures qu'il approuve par vote secret et avec une majorité d'un minimum de deux-tiers de ses membres.
- la présidence du Sénat, en consultation avec la direction de l'École technique et professionnelle ou avec le décanat de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, choisit la ou le récipiendaire parmi la liste confidentielle de candidatures; le rectorat communiquera avec la candidate ou le candidat à savoir si elle ou il accepte le prix;
- le prix sera décerné à la première cérémonie de remise des diplômes collégiaux de l'Université de Saint-Boniface suivant cette réunion;
- le ou la récipiendaire soumettra une liste des personnes qu'il ou elle aimerait que l'USB invite à la cérémonie ainsi qu'une photo récente qui accompagnera l'annonce publique de sa nomination au prix;
- le ou la récipiendaire fera partie du cortège à la cérémonie de la remise des diplômes; le prix lui sera remis par la rectrice ou le recteur; le ou la récipiendaire aura l'occasion d'adresser brièvement la parole à l'assemblée, si il ou elle le désire;
- en temps normal, la personne initiant la candidature rédigera le texte du parchemin;
- le rectorat invitera le ou la récipiendaire, avec une personne invitée de leur choix, à un repas de reconnaissance, normalement tenu au cours du mois de juin.

CANDIDATURE PROPOSÉE (à compléter en caractères d'imprimerie)

- ☐ Monsieur (M.)
☐ Madame (Mme)
☐ Aucun titre de civilité

Nom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone domicile ou cellulaire

Téléphone travail

Adresse courriel

PERSONNE QUI PROPOSE (à compléter en caractères d'imprimerie)

- ☐ Monsieur (M.)
☐ Madame (Mme)
☐ Aucun titre de civilité

Nom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone domicile ou cellulaire

Téléphone travail

Adresse courriel

Mise en candidature

Fournir des exemples précis et détaillés de la contribution de la candidate ou du candidat, y compris des réalisations exceptionnelles. Vous pouvez inclure des documents justificatifs au formulaire de candidature (par exemple : lettres, articles de journaux, attestations, etc.).

Sont inclus les documents suivants (s.v.p. cochez) :

- ☐ Lettre couverture décrivant les réalisations de la candidate proposée ou du candidat proposé et énumérant en détail les raisons spécifiques de la proposition de candidature
- ☐ Notes biographiques ou curriculum vitae de la candidate proposée ou du candidat proposé
- ☐ Lettres, attestations, etc.

Les candidatures peuvent être soumises en tout temps. Toutefois, le Comité de mérite de l'USB les examine deux fois par année, soit en novembre et en février.

L'Université se réserve le droit de conserver les candidatures retenues en vue d'une remise de la reconnaissance à une date ultérieure.

Veuillez faire parvenir votre proposition à :

Cabinet de la rectrice
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-233-0210, poste 318
rectorat@ustboniface.ca